

Annexe au Doc. NR0434B1
Annex to

(SCR/28/sept. 2003)
(RSC/28/Sept. 2003)

ANNEXE

MODIFICATION EVENTUELLE DES NOTES EXPLICATIVES

DES N°s 85.17 A 85.22

(Point III.C.6 de l'ordre du jour)

ANNEX

POSSIBLE AMENDMENT OF THE EXPLANATORY NOTES

TO HEADINGS 85.17 TO 85.22

(Item III.C.6 on Agenda)

AMENDEMENTS DES NOTES EXPLICATIVES
A EFFECTUER PAR VOIE DE CORRIGENDUM

[CHAPITRE 85.

[Page 1651. N° 85.17.

1. Premier paragraphe.

Nouvelle rédaction :

“Par téléphonie ou télégraphie par fil, on entend la transmission à distance d’informations, par modulation d’un courant électrique ou d’une onde optique circulant dans un support filaire de communication. Ce support est généralement constitué d’un circuit matériel métallique ou diélectrique (cuivre, fibres optiques, câble mixte, etc.) ou d’une combinaison de ces circuits, reliant le poste émetteur au poste récepteur, directement ou indirectement. Les informations transmises peuvent être constituées de parole ou de tout autre son (téléphonie), ou encore de codes représentant des caractères, des images ou toutes autres données (télégraphie). La transmission peut s’effectuer sous la forme de signaux analogiques ou numériques.”

2. Deuxième paragraphe. 3^{ème} ligne.

Supprimer le point et insérer "ou pour la télécommunication numérique." après "par courant porteur."

"La présente position couvre l'ensemble des appareils électriques spécifiques des communications de l'espèce, y compris les appareils spéciaux pour la télécommunication par courant porteur ou pour la télécommunication numérique.]"

Pages 1651 et 1652. N° 85.17. Partie I.

Nouvelle rédaction :

"I.- TELEPHONIE

On distingue :

A) Les **postes d’usagers.**

Les postes d'usagers permettent d'appeler d'autres appareils connectés au réseau et de recevoir les appels. Ils comprennent :

- 1) Le **transmetteur** qui est un simple microphone et qui transforme les vibrations acoustiques en courant modulé.
- 2) Les **récepteurs** (écouteurs) qui ont pour fonction de reconvertir le courant modulé en vibrations acoustiques.

Dans la plupart des cas, le transmetteur et le récepteur sont combinés en une seule pièce moulée appelée combiné téléphonique. Dans d'autres cas, le transmetteur et le récepteur consistent en un casque et un microphone combinés, conçus pour être portés sur la tête de l'utilisateur.

- 3) Le circuit anti-effet local, qui empêche les sons introduits dans le transmetteur d'être reproduits dans le récepteur d'un même combiné.
- 4) L'**avertisseur** qui est une simple sonnerie ou un vibreur électrique destinés à prévenir l'usager qu'on le demande. Il peut s'agir d'une sonnerie électronique ou mécanique. Certains postes d'usager incorporent un signal lumineux qui est activé en même temps que la sonnerie afin d'indiquer visuellement la présence d'un appel entrant.
- 5) Le **commutateur-interrupteur**, qui interrompt ou rétablit le courant en provenance du réseau. Il est généralement actionné par des appuis sur lesquels on pose le combiné.
- 6) Le **dispositif sélecteur** (cadran à disque, clavier, par exemple) qui permet au demandeur de se mettre en communication avec son correspondant. Le sélecteur peut se composer de touches ou d'un clavier (poste à tonalité) ou encore d'un cadran.

Présentés isolément, les microphones, les écouteurs, les combinés téléphoniques et les haut-parleurs relèvent du **n 85.18**; les avertisseurs sonores sont classés au **n 85.31**.

Les postes d'usagers peuvent intégrer ou comporter : une mémoire permettant la conservation et le rappel de numéros de téléphone; un dispositif d'affichage montrant le numéro composé, le numéro de la personne qui appelle, la date et l'heure de l'appel ainsi que sa durée; un haut-parleur et un microphone supplémentaires permettant une communication sans le combiné; des dispositifs automatiques de réponse aux appels, de transmission d'un message enregistré, d'enregistrement des messages entrants et d'écoute sur commande des messages enregistrés; des dispositifs pour placer en attente une personne en ligne pendant que l'on communique avec une autre personne, sur un autre téléphone. Les postes d'usager incorporant ces dispositifs peuvent aussi être équipés de touches qui leur permettent de fonctionner, comme par exemple d'une touche de commutation grâce à laquelle le téléphone peut fonctionner même si le combiné demeure posé sur le support commutateur. Nombre de ces dispositifs recourent à un microprocesseur ou à des circuits intégrés numériques.

Les postes téléphoniques affectent des formes diverses. On distingue, d'une façon générale, les postes muraux, conçus pour être accrochés à une cloison et les postes mobiles, qui se posent sur les tables ou autres meubles. Mais il existe aussi des postes pour usages spéciaux tels que les téléphones portatifs de campagne pour l'armée, les *parlophones* pour immeubles dont les organes extérieurs peuvent s'encaster dans les murs, les appareils à jetons ou à pièces de monnaie ou fonctionnant à l'aide de cartes magnétiques pour cabines publiques, les postes pour mines grisouteuses, logés dans des coffres étanches.

Cette position couvre tous les types de postes d'utilisateur, y compris :

- 1°) Les postes d'utilisateur sans fil qui comprennent un combiné émetteur-récepteur radioélectrique alimenté par des piles et incorporant un dispositif sélecteur, une touche de commutation et une unité de base émettrice-réceptrice radioélectrique connectée par fil au réseau téléphonique (d'autres postes d'utilisateur sans fil peuvent ne pas être équipés d'un combiné mais comprendre un ensemble composé d'un casque d'écoute et d'un microphone, connectés à un émetteur-récepteur radioélectrique portatif alimenté par une pile, un dispositif sélecteur et une touche de commutation.) Ces postes sont classés dans cette position lorsqu'ils sont présentés avec leurs unités de base.
- 2°) Les postes d'utilisateur qui comprennent une unité combinant un dispositif sélecteur et une touche de commutation (connectée par fil au réseau téléphonique) ainsi qu'un ensemble composé d'un casque d'écoute et d'un microphone, présentés ensemble.

Les téléphones cellulaires ou portables y compris les téléphones de voiture relèvent du **n 85.25**.

[B) **Les interphones.**

Ces appareils sont généralement constitués d'un combiné téléphonique ou d'un haut-parleur, d'un microphone et de touches. Ils sont principalement installés à l'entrée des immeubles comprenant plusieurs appartements et permettent aux visiteurs d'appeler un locataire en appuyant sur la touche voulue et de converser avec lui.

C) **Les visiophones.**

Les visiophones pour immeubles qui sont essentiellement une combinaison d'un poste téléphonique, d'une caméra de télévision et d'un récepteur de télévision (transmission par fil)."]

Page 1653. N° 85.17. Partie II.

1. Premier paragraphe.

Nouvelle rédaction :

"Il s'agit essentiellement d'appareils qui, au départ, transmettent les caractères, les images ou d'autres données préalablement convertis en impulsions électriques appropriées et qui, à l'arrivée, recueillent ces impulsions et les convertissent soit en signes conventionnels ou indications représentant les caractères, les images ou d'autres données, soit même directement en caractères, en image ou en autres données."

2. Alinéa A) 1).

Supprimer cet alinéa.

3. Alinéa A) 2).

- a) Remplacer "Les **transmetteurs à touches**" par "Les **transmetteurs à touches** (transmetteurs de téléscrip-teurs)"
- b) Remplacer "des lettres, chiffres ou autres signes" par "un caractère".

Re-numéroter les alinéas A) 2) et A) 3) actuels en A) 1) et A) 2), respectivement.

4. Alinéa B).

Nouvelle rédaction :

- "B) Les **récepteurs imprimants**, qui transcrivent directement sur une bande ou une feuille de papier, en caractères usuels, le message reçu; c'est le cas, entre autres, des récepteurs pour téléscrip-teurs ou tél'imprimeurs.

Parfois, les dispositifs transmetteurs et les dispositifs de réception sont montés sous forme d'un appareil unique. Ces appareils peuvent incorporer un microprocesseur et une mémoire ou tout autre support de stockage (par exemple une mémoire tampon, un lecteur/perforateur de ruban papier, une cassette magnétique ou encore un lecteur/enregistreur de disques magnétiques. Dans de nombreux cas, les dispositifs de réception et de transmission peuvent envoyer et recevoir des messages via un réseau numérique ou incorporer un modem autorisant la transmission à travers un réseau téléphonique (comme, par exemple, les transmetteurs/récepteurs de téléscrip-teurs à l'usage des malentendants).

D'autre part, il existe des appareils complexes, appelés **retransmetteurs**, qui permettent de recevoir les émissions télégraphiques sur une ligne et de les retransmettre sur une autre ligne sans l'intervention d'aucun opérateur."

5. Alinéa E). Première phrase.

Remplacer "**Appareils de télécopie**" par "**Appareils de télécopie (ou fax)**".

6. Alinéa E). Nouveaux deuxième et troisième paragraphes.

Insérer les deux nouveaux paragraphes suivants :

"De nombreux appareils de télécopie incorporent un dispositif à couplage de charge, un convertisseur analogique-numérique, un codec et un modem. Ils scannent le document d'origine, convertissent les données obtenues par le scanner en un code numérique représentant l'image du document d'origine, puis compriment le code numérique et transmettent cette représentation numérisée à travers le réseau téléphonique, grâce au modem. Ce processus se déroule à l'inverse lors de la réception d'une télécopie, la représentation codée en numérique étant alors imprimée sur du papier au moyen d'un laser et d'un photorécepteur.

[Les machines numériques à fonctions multiples connectées au téléphone par fil et à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau d'une machine automatique de traitement de l'information, assumant les fonctions d'impression, de copie, de scannage, et d'envoi ou de réception de télécopies se classent dans le Chapitre 84.]"

Page 1654. N° 85.17.

1. Nouvelle partie III).

Insérer la nouvelle partie III) ci-après :

"III.- COMMUTATEURS-INTERRUPTEURS DE TELEPHONIE OU DE TELEGRAPHIE

A) Les appareils de commutation automatique

Ces appareils, dont il existe de nombreux types, ont comme caractéristique principale de pouvoir établir automatiquement une connexion entre des utilisateurs en réponse à des signaux codés. Les appareils de commutation automatique peuvent fonctionner par commutation de circuits, de messages ou de paquets, la connexion électronique des utilisateurs entre eux nécessitant le recours à des microprocesseurs. De nombreux appareils de commutation automatique incorporent des convertisseurs analogique-numérique, numérique-analogique, des dispositifs de compression-décompression des données (codecs), des modems, multiplexeurs ou des machines automatiques de traitement de l'information et autres dispositifs qui permettent la transmission simultanée sur le réseau de signaux analogiques et numériques, qui autorisent la transmission intégrée de parole ou d'autres sons, de caractères, d'images ou de toutes autres données.

Certains types d'appareils de commutation automatique sont constitués essentiellement par des **sélecteurs**, qui recherchent la ligne correspondant à l'indicatif formé sur son poste par le demandeur et, en fin de recherche, établissent la connexion entre les deux lignes. Ils sont actionnés automatiquement soit directement par les impulsions provenant du poste demandeur, soit par l'intermédiaire d'organes tiers appelés **enregistreurs**.

Les différents sélecteurs (présélecteurs, sélecteurs intermédiaires, sélecteurs terminaux ou connecteurs) et, le cas échéant, les enregistreurs, sont le plus souvent assemblés en séries et par nature sur des châssis, appelés baies, que l'on place, dans les centraux, sur des assemblages métalliques, appelés bâtis de rangées. Mais ils peuvent également, pour les installations les moins importantes surtout, être montés sur un bâti commun appelé standard automatique ou autocommutateur.

Les appareils de commutation automatique peuvent aussi incorporer des fonctions telles que abréger la composition de numéros, mettre en attente, faire suivre un appel, appeler à plus de deux utilisateurs, envoyer des courriers électroniques vocaux, etc. Ces fonctions sont accessibles depuis le poste de l'utilisateur, à travers le réseau téléphonique.

Ils sont utilisés pour les réseaux publics ou pour les réseaux privés utilisant un autocommutateur privé et connecté au réseau public. Les appareils de commutation automatique peuvent aussi être équipés de consoles semblables à celles des postes d'utilisateur, nécessaires lorsque l'intervention d'un opérateur est requise.

B) **Les standards non automatiques**

Ils consistent extérieurement en un bâti sur lequel sont généralement rassemblés les différents organes de la commutation manuelle. Ils requièrent l'intervention d'un opérateur qui connecte manuellement chaque appel reçu par le standard. Ils comprennent des annonceurs d'appel ou de fin qui alertent l'opérateur lorsqu'une communication est demandée ou que la conversation est terminée; des postes d'opérateur (parfois montés de manière spécifique); des dispositifs de commutation (prises femelles disposées sur un tableau et prises mâles connectées à des cordons souples); et des clefs d'appel connectées électriquement aux prises mâles et aux cordons et qui permettent à l'opérateur de répondre au demandeur, de suivre la conversation et de noter la fin de celle-ci.

Renommer la partie III) actuelle en IV).

2. Partie III) actuelle. Premier paragraphe. Dernière phrase.

Remplacer "(mots, données, images, etc.)" par "(caractères, images, ou autres données etc.)".

3. Partie III) actuelle. Deuxième paragraphe.

Nouvelle rédaction :

"Ils comprennent :

- A) Les multiplexeurs de tous échelons ainsi que les équipements de ligne y relatifs pour les câbles de métal ou à fibres optiques. Sont réputés équipements de ligne notamment les émetteurs et récepteurs ou les convertisseurs électro-optiques.
- B) Les appareils modulateurs-démodulateurs (modems).
- [C) Compresseurs/décompresseurs de données (codecs) ayant également la capacité de transmettre et de recevoir des informations numérisées.

Les dispositifs assumant uniquement la compression/décompression des données et n'ont pas de fonction de transmission ou de réception se classent dans le n° 85.43.]

- D) Les convertisseurs qui transforment des signaux à impulsions en signaux à tonalité.
- [E) Les appareils pour vidéo conférence.]"

Page 1655. N° 85.18. Partie A.

1. Alinéa 2). Nouvelle dernière phrase.

Insérer la nouvelle dernière phrase ci-après :

"Ce type d'élément est souvent utilisé dans les microphones de "contact" utilisés pour recueillir le son d'instruments de musique acoustiques comme les guitares , les pianos, les cuivres et les instruments à cordes d'orchestre etc."

2. Alinéa 3).

Remplacer "**Les microphones électrodynamiques ou électromagnétiques**" par "**Les microphones électrodynamiques ou électromagnétiques** (également appelés microphones dynamiques)"

3. Alinéa 4).

Nouvelle rédaction :

"4) **Les microphones électrostatiques ou à condensateur**, fonctionnant d'après le même principe qu'un condensateur dont l'une des armatures (ou électrodes) serait fixe (grille d'entraînement) et l'autre, le diaphragme soumis aux variations de l'onde acoustique, un entrefer existant entre les deux armatures; ces variations font varier la capacité, produisant ainsi des impulsions électriques."

4. Troisième paragraphe. Deux premières phrases.

Nouvelle rédaction :

"Le courant électrique généré par les microphones sort généralement sous la forme d'un courant analogique, toutefois certains microphones incorporent un convertisseur analogique-numérique et produisent donc un signal numérique. On incorpore parfois aux microphones pour les rendre plus sensibles, des amplificateurs (généralement appelés pré-amplificateurs) ou, pour assurer la fidélité de la réponse, des condensateurs. Le fonctionnement de certains microphones nécessite une alimentation électrique. Cette énergie peut provenir d'une console de mixage ou de l'appareil d'enregistrement du son ou bien encore d'un bloc d'alimentation distinct. Les blocs d'alimentation présentés séparément ne se classent pas dans cette position (**ils relèvent généralement du n° 85.04**)."

Page 1656. N° 85.18.

1. Partie B). Premier paragraphe. Première phrase.

Remplacer "d'oscillations électriques en vibrations mécaniques" par "d'oscillations électriques d'un amplificateur en vibrations mécaniques".

2. Partie B). Premier paragraphe. Alinéa 3).

Nouvelle rédaction :

“3) **Les haut-parleurs électrostatiques (également dénommés haut-parleur "à condensateur")**, qui utilisent les réactions électrostatiques entre deux plaques (ou électrodes), dont l'une sert de diaphragme.”

3. Partie B). Deuxième paragraphe. Nouvelles deuxième et troisième phrases.

Insérer les nouvelles deuxième et troisième phrases :

"Généralement, les signaux électriques d'entrée reçus par les haut-parleurs sont transmis sous une forme analogique même si, parfois, le signal d'entrée peut être numérique. Dans ce cas, les haut-parleurs intègrent des convertisseurs numériques-analogiques et des amplificateurs dont les vibrations mécaniques se communiquent à l'air."

4. Partie B). Nouveau quatrième paragraphe.

Insérer le nouveau quatrième paragraphe ci-après :

“La présente position comprend les haut-parleurs conçus pour être connectés à une machine automatique de traitement de l'information, lorsqu'ils sont présentés séparément.”

5. Partie C). Deuxième paragraphe.

Remplacer "ou sur des appareils de reproduction du son" par ", sur des appareils de reproduction du son ou sur des machines automatiques de traitement de l'information."

Page 1657. N° 85.18.

1. Partie D). Deuxième paragraphe. Première phrase.

Ajouter "d'un lecteur à laser de disques optiques" après "d'un microphone".

2. Partie D). Dernier paragraphe. Nouvelle dernière phrase.

Insérer la nouvelle dernière phrase ci-après :

"Les appareils mélangeurs [et les égaliseurs] audio se classent aussi dans le n° 85.43."

3. Partie E). Première phrase.

Version anglaise uniquement.

4. Partie E). Dernière phrase.

Remplacer "On l'utilise" par "Des systèmes de ce type sont utilisés".

[5. Paragraphe d'exclusion. Exclusion c).

Nouvelle rédaction :

- "c) Les appareils dits "microphones sans fils et les casques combinant un microphone et des écouteurs sans fils", incorporant un émetteur (n° 85.25)."]

Page 1658. N° 85.19.

1. Troisième paragraphe.

Supprimer ce paragraphe.

2. Quatrième paragraphe. Nouvel alinéa 4).

Insérer le nouvel alinéa 4) ci-après :

- "4) **Appareils de reproduction du son équipés d'un système à laser de lecture optique (lecteurs audio de disques compacts et de minidisques, par exemple).** Le son est reproduit au moyen d'un rayon laser et d'un photodétecteur qui permettent de lire des enregistrements codés en numérique situés à la surface du disque en rotation, et qui sont alors transformés en signaux électriques. Ces appareils peuvent incorporer un dispositif de changement automatique des disques, permettant d'écouter une série de disques.

Les appareils mentionnés aux paragraphes 3) et 4) de cette Note Explicative incluent de petits lecteurs portatifs peuvent présenter avec des écouteurs ou un casque d'écoute ainsi que des lecteurs à usage domestique. Les "juke-boxes" commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'un jeton ou d'articles similaires se classent aussi dans cette position."

Renommer les alinéas 4) et 5) actuels par 5) et 6), respectivement.

Page 1659. N° 85.19.

1. Premier paragraphe après les premières astérisques.

Supprimer ce paragraphe.

2. Paragraphe d'exclusion. Exclusion b).

Nouvelle rédaction :

- "b) Les appareils de reproduction du son incorporant un dispositif d'enregistrement et de reproduction du son comme, par exemple, les répondeurs téléphoniques (n° 85.20)."

[Page 1660. N° 85.20.

1. Deuxième paragraphe. Nouvelle dernière phrase.

Insérer la nouvelle dernière phrase ci-après :

“On désigne également ainsi un appareil pour lequel la vibration à fréquence acoustique est représentée par un code numérique, qui est utilisé pour modifier le support d’enregistrement.”

2. Troisième paragraphe.

Nouvelle rédaction :

“Dans ses grandes lignes, **un appareil d’enregistrement** comprend : un dispositif qui effectue la modification de la matière.”]

[Pages 1660 et 1661. N° 85.20. Partie A).

1. Nouveau paragraphe d'introduction.

Insérer le nouveau paragraphe d'introduction ci-après :

"Le caractère distinctif de ces appareils vient de ce qu'ils sont seulement capables d'enregistrer le son, et n'incorporent pas de dispositif de reproduction du son enregistré."

2. Alinéa 2) actuel. Nouveau dernier paragraphe.

Insérer le nouveau dernier paragraphe ci-après :

“Dans d’autres enregistreurs magnétiques, les courants amplifiés d’intensité variable (signal analogique) reçus par le microphone sont transformés en un flux de codes numériques par un convertisseur analogique-numérique. Un enregistrement magnétique de ce programme numérisé est alors effectué sur le support d’enregistrement, des disques ou des cassettes magnétiques.”

3. Nouveaux alinéas 2) et 3).

Insérer les nouveaux alinéas 2) et 3) ci-après :

“2) Les appareils **de type optique** pour lesquels le code numérique transformé à partir des courants amplifiés d’intensité variable (signal analogique) est représenté par des creux microscopiques formés sur la surface du support d’enregistrement par la chaleur d’un laser. Le support d’enregistrement consiste généralement en un disque de verre, de métal ou de matières plastiques additionné d’un revêtement sensible à la lumière (agent photorésistant).

3) Les appareils **de type électronique** pour lesquels le code numérique converti est enregistré sous la forme de charges électriques sur une mémoire à semi-conducteurs. Cette opération est généralement effectuée en connectant à une

machine automatique de traitement de l'information l'appareil d'enregistrement du son, qui comprend un microprocesseur et une mémoire à semi-conducteurs, et en transférant le code numérique à partir de l'ordinateur."

4. Alinéa 4).

"4) Les **appareils à usage cinématographique** destinés à reproduire, sur supports de son photoélectriques, le son enregistré préalablement par d'autres procédés, c'est-à-dire magnétiques, optiques ou électroniques."

Renommer les alinéas 1), 2), 3) et 4) actuels par 4), 1), 5) et 6), respectivement et déplacer le texte de ces alinéas en conséquence.]

[Page 1661. N° 85.20.

1. Partie B. Premier paragraphe.

Nouvelle rédaction :

"Ces appareils incorporent des dispositifs pour l'enregistrement et la reproduction du son. L'enregistrement du son est assuré par un support magnétique, un support optique, ou un circuit intégré, un microprocesseur, par exemple, et un support à semi-conducteurs. Les dispositifs qui enregistrent le son sous la forme de code numérique ne sont généralement pas capables de reproduire le son à moins qu'ils n'incorporent un moyen de convertir en signal analogique le code numérique."

2. Partie B). Deuxième paragraphe. Phrase d'introduction.

Nouvelle rédaction :

"Ce type d'appareils **pouvant recourir à l'un quelconque des procédés d'enregistrement du son mentionnés ci-dessus** comprend, notamment :"

3. Partie B). Deuxième paragraphe. Alinéa 1).

Nouvelle rédaction :

"1) **Les magnétophones à bandes ou à cassettes**, portatifs ou non, munis de dispositifs acoustiques (haut-parleurs, écouteurs, casques d'écoute) et d'un amplificateur électrique ou devant être reliés à ceux-ci."

4. Partie B). Deuxième paragraphe. Nouveaux alinéas 4) et 5).

Insérer les nouveaux alinéas 4) et 5) ci-après :

"4) **D'autres appareils d'enregistrement du son** munis de dispositifs acoustiques et d'un amplificateur électrique (par exemple, les lecteurs de MP3), portatifs ou non, ou devant être reliés à ceux-ci.

- 5) **Les appareils d'enregistrement de la voix** incorporant des dispositifs acoustiques, ou devant être reliés à ceux-ci. Ces appareils enregistrent la voix directement au moyen d'un microphone ou par un autre moyen, comme le téléphone (par exemple, les dictaphones, les lecteurs/enregistreurs d'entretiens, portatifs). Ils peuvent également incorporer des dispositifs d'enregistrement automatique de la date et de l'heure ainsi que des dispositifs qui permettent le transfert vers une machine automatique de traitement de l'information du son enregistré ou, dans certains cas, le support sur lequel le son est enregistré peut être libéré et transféré sur une machine automatique de traitement de l'information."

Renommer les alinéas 1), 2), 3) et 4) actuels en 3), 1), 2) et 6), respectivement, et déplacer le texte de ces alinéas en conséquence.

5. Paragraphe d'exclusion. Nouvelle exclusion a).

Insérer la nouvelle exclusion a) ci-après :

- "a) Les presses ou presses à injecter utilisées pour la duplication de disques optiques enregistrés, en matières plastiques (n° 84.77)."

Les exclusions a) à d) actuelles deviennent les exclusions b) à e), respectivement.]

Page 1662. N° 85.21.

[1. Partie A.

Nouvelle rédaction :

**"A.- APPAREILS D'ENREGISTREMENT ET APPAREILS COMBINES
D'ENREGISTREMENT ET DE REPRODUCTION VIDEOPHONIQUES**

Ces appareils, lorsqu'ils sont connectés à une caméra de télévision ou à un récepteur de télévision, enregistrent des impulsions électriques sur un support (signaux analogiques) ou des signaux analogiques transformés en code numérique (ou encore une combinaison de ces signaux) qui correspondent aux images et au son capturés par la caméra de télévision ou parvenus au récepteur. Généralement, les images et le son sont enregistrés sur le même support. L'enregistrement peut s'effectuer selon des procédés magnétiques ou optiques et ce sont généralement des disques ou des cassettes qui constituent le support d'enregistrement.

Cette position comprend également les appareils qui enregistrent, souvent sur un disque magnétique, un code numérique représentant des images vidéo et du son, en transférant le code numérique depuis une machine automatique de traitement de l'information (par exemple, les lecteurs de vidéo MPEG 2).

Dans un enregistrement magnétique sur cassette, les images et le son sont enregistrés sur des pistes différentes alors que dans un enregistrement magnétique sur disque, ces mêmes données sont enregistrées comme autant de codes ou de points magnétiques sur le tracé en spirale qui recouvre le disque.

Lors d'un enregistrement optique sur disque, les images et le son sont enregistrés sur un disque en verre, en métal ou en matières plastiques, additionné d'un revêtement sensible à la lumière (agent photorésistant) et ce, par un rayon laser dont la chaleur permet la formation de [creux] microscopiques sur la surface du disque. Ces [creux] peuvent représenter des signaux analogiques (représentant souvent des images) et un code numérique (pour le son). Les [creux] microscopiques représentant des signaux analogiques sont des marques d'une longueur continuellement variable, tandis que le code numérique est constitué d'irrégularités d'une longueur nominale fixe.

Les appareils d'enregistrement vidéo qui reçoivent des signaux depuis un récepteur de télévision incorporent également un système de réglage qui permet de choisir le signal voulu (ou le canal) parmi la bande de fréquences des signaux transmis par la station de transmission de la télévision.

Lorsqu'ils sont utilisés pour la reproduction, ces appareils transforment l'enregistrement en signal vidéophonique. Ce signal est transmis soit à une station d'émission, soit à un récepteur de télévision."]

2. Partie B). Alinéa 1).

a) Remplacer "vidéodisques" par "disques".

[b) Insérer la nouvelle dernière phrase ci-après :

"[Sous réserve de la Note 3 de la Section XVI], les appareils susceptibles de reproduire des données vidéo (image et son) à partir de disques numériques polyvalents (DVD) et uniquement du son [à partir de disques compacts] se classent dans cette position."]

Page 1663.

1. N° 85.21. Paragraphe d'exclusion. Nouvelle exclusion b).

Insérer la nouvelle exclusion b) ci-après :

"b) Les caméscopes (n° 85.25)."

L'exclusion b) actuelle devient l'exclusion c).

2. N° 85.22. Deuxième paragraphe. Nouvel alinéa 4).

Insérer le nouvel alinéa 4) ci-après :

“4) **Adaptateurs en forme de cassette** permettant de reproduire le son d’un lecteur optique de disques, portatif, via un lecteur de cassettes magnétiques.”

Re-numéroter les alinéas 4) à 12) actuels par les alinéas 5) à 13), respectivement.

Page 1664. N° 85.22. Paragraphe d'exclusion. Nouvelle exclusion c).

Insérer la nouvelle exclusion c) ci-après :

“c) Les supports d’enregistrement des **n°s 85.23 ou 85.24.**”

L'exclusion c) actuelle devient l'exclusion d).]

* * *

AMENDMENTS TO THE EXPLANATORY NOTES

TO BE MADE BY CORRIGENDUM

[CHAPTER 85.

[Page 1651. Heading 85.17.

1. First paragraph.

Delete and substitute :

“The term “electrical apparatus for line telephony or line telegraphy” means apparatus for the transmission of information between two points by variation of an electric current or of an optical wave flowing in a line communications medium. The line communications medium is usually a metallic or dielectric circuit (copper, optical fibres, combination cable, etc.), or a combination thereof, connecting the transmitting station to the receiving station, whether directly or indirectly. The information transmitted may be speech or other sounds (telephony) or codes which represent characters, graphics or images or other data (telegraphy). Transmission may be in the form of analogue or digital signals.”

2. Second paragraph.

Delete “systems” and substitute “systems or for digital line systems”.]

Pages 1651 to 1652. Heading 85.17. Part (I).

Delete and substitute :

“(I) TELEPHONIC APPARATUS

This includes :

(A) Telephone sets.

Telephone sets for making and receiving calls from other apparatus in the network. They consist of :

- (1) The **transmitter**, a microphone which converts sound waves into a modulated current.
- (2) The **receiver** (headphone or earphone), which reconverts the modulated current into sound waves.

In most cases, the transmitter and receiver are incorporated in a single moulding known as a hand-set. In other cases the transmitter and receiver are a combined headphone and microphone, designed to be worn on the user's head.

- (3) The **anti-sidetone circuit**, which prevents sound introduced in the transmitter from being reproduced in the receiver of the same hand-set.
- (4) The **ringer**, which gives warning of a call. These may be tone ringers which produce their sound electronically or mechanical ringers such as a bell or a buzzer. Some telephone sets incorporate a light or lamp which operates in conjunction with the ringer to provide a visual signal indicating an incoming call.
- (5) The **switching device** or "**switchhook**", which interrupts or permits the flow of current from the network. It is usually operated by the hand-set being removed from or returned to a cradle.
- (6) The **dialling selector**, which enables the caller to obtain a connection. The selector may be of the push-button or keypad (tone) type or of the drum or rotary (pulse) type.

When separately presented, microphones and receivers (whether or not combined as hand-sets), and loudspeakers are classified in **heading 85.18** while bells and buzzers are classified in **heading 85.31**.

Telephone sets may incorporate or have fitted : a memory for storing and recalling telephone numbers; a visual display for showing the number dialled, incoming caller's number, date and time, and duration of a call; an extra loudspeaker and microphone to enable communication without using the hand-set; devices for automatically answering calls, transmitting a recorded message, recording incoming messages and playing back the recorded message on command; devices for holding a connection on line while communicating with a person on another telephone. Telephone sets incorporating these devices may also have keys or push-buttons which enable their operation, including a switching key which enables the telephone to be operated without removing the hand-set from the cradle. Many of these devices utilise a microprocessor or digital integrated circuits for their operation.

Telephones may be mounted in several ways. Generally speaking, they are either designed for wall mounting or are of the portable type for placing on tables, etc. However, there are special types (e.g., the military field-telephone; "parlophones" for buildings, of which part may be of built-in design for fixing into walls; coin-operated or magnetic card operated telephones for public booths; sealed telephones for use in mines).

The heading covers all kinds of telephone sets including :

- (i) Cordless telephone sets which comprise a battery powered radio frequency transceiver hand-set which incorporates a dialling selector, switching key and a radio frequency transceiver base unit which is connected by line to the telephone network (other cordless telephone sets may not have a hand-set but comprise a combined headphone and microphone which is connected to a portable combined battery powered radio frequency transceiver, dialling selector and switching key.) These sets are covered by the heading if they are presented with their base units.
- (ii) Telephone sets which comprise a combined dialling selector and switching key unit (which is connected by line to the telephone network) and a combined headphone and microphone, presented together.

Cellular telephones or mobile phones, including car telephones, are classified in **heading 85.25**.

[(B) Entry-phone systems.

These systems usually consist of a telephone handset and keypad or a loudspeaker, a microphone and keys. These systems are usually mounted at the entrance of buildings housing a number of tenants. With these systems, visitors can call certain tenants, by pressing the appropriate keys and talk to them.

(C) Videophones.

Videophones for buildings, which are a combination consisting principally of a telephone set for line telephony, a television camera and a television receiver (transmission by line).”]

Page 1653. Heading 85.17. Part (II).

1. First paragraph.

Delete and substitute :

“This is essentially designed for converting characters, graphics, images or other data into appropriate electrical impulses, for transmitting those impulses, and at the receiving end, receiving these impulses and converting them either into conventional symbols or indications representing the characters, graphics, images or other data or into the characters, graphics, images or other data themselves.”

2. Item (A) (1).

Delete this item.

3. Item (A) (2).

- (a) Delete “**transmitters**” and substitute “**transmitters** (teletypewriter transmitters)”.
- (b) Delete “corresponding to a letter, figure or other sign” and substitute “corresponding to a character”.

Renumber present items (A) (2) and (A) (3) as (A) (1) and (A) (2), respectively.

4. Item (B).

Delete and substitute :

- “(B) **Receivers**, e.g., **printer-type receivers** which print the message received directly on a tape or page in ordinary characters. This category covers, *inter alia*, teleprinter or teletypewriter receivers.

In some cases the receiver and the transmitter apparatus are combined into one receiver-transmitter. These may incorporate a microprocessor and a memory or other storage medium facility (for example an electronic buffer, paper tape punch and reader, or a magnetic tape or magnetic disc recorder/reader. In many cases combined receiver-transmitters may send and receive messages via a digital network or incorporate a modem for transmission via a telephone network (e.g., teletypewriter transmitters/receivers for use by hearing impaired persons).

In some complex apparatus called “**retransmitters**” the signals are received on one line and retransmitted on another, without the aid of an operator.”

5. Item (E). First sentence.

Delete “**Facsimile machines**” and substitute “**Facsimile (or fax) machines**”.

6. Item (E). New second and third paragraphs.

Insert the following new second and third paragraphs :

“Many facsimile machines incorporate a charge-coupled device (CCD), analogue to digital converter, codec and modem. These machines scan the original document, convert the scanner output to digital code representing the image of the original document, compress the digital code and transmit the digitally coded representation over the telephone network via the modem. This process occurs in reverse at the receiving facsimile with the digitally coded representation being printed on paper using a laser and a photoreceptor.

[Digital multifunction machines which are connected to the telephone line and to an automatic data processing machine or automatic data processing network and which perform the functions of printing, copying, scanning, and sending and receiving facsimile transmissions are classified in Chapter 84.]”

Page 1654. Heading 85.17.

1. New part (III).

Insert the following new part (III) :

“(III) **TELEPHONIC OR TELEGRAPHIC SWITCHING APPARATUS**

(A) **Automatic switchboards and exchanges.**

These are of many types. The key feature of a switching system is the ability to provide, in response to coded signals, an automatic connection between users. Automatic switchboards and exchanges may operate by means of circuit switching, message switching or packet switching which utilise microprocessors to connect users by electronic means. Many automatic switchboards and exchanges incorporate analogue to digital converters, digital to analogue converters, data compression/ decompression devices (codecs), modems, multiplexors, automatic data processing machines and other devices that permit the simultaneous transmission of both analogue and digital signals over the network, which enables the integrated transmission of speech, other sounds, characters, graphics, images or other data.

Some types of automatic switchboards and exchanges consist essentially of **selectors**, which select the line corresponding to the impulses received from the calling sets and establish the connection. They are operated automatically, either directly by the impulses from the calling set or via auxiliary apparatus such as **directors**.

The different types of selectors (pre-selectors, intermediate selectors, final selectors) and, where used, the directors, are often assembled in series and in groups of the same type on chassis which are then incorporated into the exchange on metal racks. Particularly in smaller-sized installations they may, however, all be mounted on a single rack to form a self-contained automatic exchange.

Automatic switchboards and exchanges may also incorporate such facilities as abbreviated dialling, call waiting, call forwarding, multi-party calling, voice mail, etc. These facilities are accessed from the user's telephone set through the telephone network.

They are used for the public network or for private networks that utilise a private branch exchange (PBX) which is connected to the public network. Automatic switchboards and exchanges may also be equipped with consoles similar to telephone sets for when intervention or service by an operator is required.

(B) Non-automatic switchboards and exchanges.

These consist of a frame on which are mounted the various manual switching devices. They require an operator to manually connect each call received by the switchboard or exchange. They comprise “call” or “clear” indicators for signalling that a call is being made or is completed; operators’ telephone sets (sometimes specially mounted); switching devices (mounted jacks or sockets and plugs connected to a cord); and key switches electrically connected to the plugs and cords to enable the operator to answer the caller, supervise the progress of the call and note its completion.

Renumber present part (III) as (IV).

2. Present part (III). First paragraph. Last sentence.

Delete “(words, data, images, etc.)” and substitute “(characters, graphics, images, or other data, etc.)”.

3. Present part (III). Second paragraph.

Delete and substitute :

“This includes :

- (A) Multiplexers of all categories and related line equipment for metal or optical-fibre cables. “Line equipment” includes transmitters and receivers or electro-optical converters.
- (B) Combined modulators-demodulators (modems).
- [(C) Data compressors/decompressors (codecs) which also have the capability of transmission and reception of digital information.

Devices which compress or decompress data only and do not have transmission or reception capabilities are classified in heading 85.43.]

(D) Pulse to tone converters which convert pulse dialled signals to tone signals.

[(E) Video conferencing equipment.]”

Page 1655. Heading 85.18. Part (A).

1. Item (2). New last sentence.

Insert the following new last sentence :

“This type of element is often used in the “contact” microphone that is used in the pick-up of acoustic musical instruments such as guitars, pianos, brass and string orchestral instruments etc.”

2. Item (3).

Delete “**microphones**” and substitute “**microphones** (also known as dynamic microphones)”.

3. Item (4).

Delete and substitute :

“(4) **Capacitance or electrostatic (condenser) microphones**, containing two plates (or electrodes), one fixed (the backplate) and one able to vibrate (the diaphragm), with an air gap between the two. The sound waves produce differences in capacity between the two plates.”

4. Third paragraph. First two sentences.

Delete and substitute :

“Generally the electric current output from microphones is in the form of an analogue signal, however some microphones incorporate an analogue to digital converter where the output is in the form of a digital signal. Microphones are sometimes rendered more sensitive by the addition of amplifiers (usually referred to as pre-amplifiers). Capacitors are sometimes fitted for tone correction. Some microphones require an electrical power supply for their operation. This power supply may be supplied from a mixing console or the sound recording apparatus or it may be in the form of a separate power pack. Power packs presented separately are not classified in this heading (**generally heading 85.04**).”

Page 1656. Heading 85.18.

1. Part (B). First paragraph. First sentence.

Delete “oscillations into mechanical vibrations” and substitute “oscillations from an amplifier into mechanical vibrations”.

2. Part (B). First paragraph. Item (3).

Delete and substitute :

“(3) **Electrostatic loudspeakers** (also known as **condenser-type loudspeakers**).
These depend on the electrostatic reactions between two plates (or electrodes),
one plate serving as a diaphragm.”

3. Part (B). Second paragraph. New second and third sentences.

Insert the following new second and third sentences :

“Generally the electrical input signal received by loudspeakers is in analogue form,
however in some cases the input signal is in digital format. Such loudspeakers
incorporate digital to analogue converters and amplifiers from which the mechanical
vibrations are communicated to the air.”

4. Part (B). New fourth paragraph.

Insert the following new fourth paragraph :

“The heading includes loudspeakers designed for connection to an automatic
data processing machine, when presented separately.”

5. Part (C). Second paragraph.

Delete “receivers, or sound reproducing apparatus” and substitute “receivers, sound
reproducing apparatus or automatic data processing machines”.

Page 1657. Heading 85.18.

1. Part (D). Second paragraph. First sentence.

Delete “a microphone, a pick-up cartridge” and substitute “a microphone, a laser optical
disc reader, a pick-up cartridge”.

2. Part (D). Last paragraph. New last sentence.

Insert the following new last sentence :

“Audio mixers [and equalisers] are also classified in **heading 85.43**.”

3. Part (E). First sentence.

Delete “amplifier units” and substitute “amplifier sets”.

4. Part (E). Last sentence.

Delete “It is also used” and substitute “Similar systems are also used”.

- [5. Exclusion paragraph. Exclusion (c).

Delete “microphones, which” and substitute “microphones and cordless headsets, which”.]

Page 1658. Heading 85.19.

1. Third paragraph.

Delete this paragraph.

2. Fourth paragraph. New item (4).

Insert the following new item (4) :

“(4) **Sound reproducing apparatus with a laser optical reading system (e.g., compact disc and minidisc audio players).** Sound is reproduced by using a laser beam and photodetector to read digitally-encoded recordings from the surface of the rotating disc, which are then converted to electric signals. These apparatus may be fitted or incorporate a device for automatically changing discs to enable a series of discs to be played.

Apparatus mentioned in paragraphs (3) and (4) of this Explanatory Note include small portable players which may be presented with earphones or headphones and players for use in the home or office. “Jukeboxes” operated by coins, banknotes, discs or similar articles for playing discs are also included.”

Renumber present items (4) and (5) as (5) and (6), respectively.

Page 1659. Heading 85.19.

1. First paragraph after the first three asterisks.

Delete this paragraph.

2. Exclusion paragraph. Exclusion (b).

Delete and substitute :

“(b) Sound reproducing devices equipped with a sound recording apparatus e.g., telephone answering machines (**heading 85.20**).”

[Page 1660. Heading 85.20.

1. Second paragraph. New last sentence.

Insert the following new last sentence :

”It also means apparatus in which the audio-frequency vibration is represented by digital code which is used to modify the recording medium.”

2. Third paragraph.

Delete and substitute :

“Broadly speaking, **a sound recording apparatus**, comprises a device which modifies the recording medium.”]

[Pages 1660 to 1661. Heading 85.20. Part (A).

1. New introductory paragraph.

Insert the following new introductory paragraph :

“The distinguishing characteristic of these apparatus is that they are capable of only recording the sound, they do not incorporate any devices for reproducing recorded sound.”

2. Present item (2). New last paragraph.

Insert the following new last paragraph :

“In other magnetic type recording apparatus the amplified currents of variable intensity (analogue signal) received by the microphone are converted into a stream of digital code (bits) by an analogue-to-digital converter. This digitised program is then magnetically recorded on the recording medium, usually magnetised tapes or discs.”

3. New items (2) and (3).

Insert the following new items (2) and (3) :

“(2) The **optical type** in which the digital code that has been converted from the amplified currents of variable intensity (analogue signal) is represented by microscopic [indentations] which are burnt onto the surface of the recording medium by a laser. The recording medium is generally a disc made of glass, metal or plastic with a light-sensitive lacquer coating (a photoresist).

(3) The **electronic type** in which the converted digital code is recorded as electrical charges on a semiconductor (solid-state) memory. This is usually done by connecting the sound recording apparatus which comprises a microprocessor and semiconductor memory to an automatic data processing machine and transferring the digital code from the automatic data processing machine.”

4. Item (4).

Delete and substitute :

“(4) **Re-recording apparatus, for cinematography**, used, for example, for photoelectric or digital re-recording of sound tracks recorded by other means, e.g., magnetically, optically, or electronically.”

Renumber present items (1), (2), (3) and (4) as (4), (1), (5) and (6), respectively, and move the text of these items accordingly.]

[Page 1661. Heading 85.20.

1. Part (B). First paragraph.

Delete and substitute :

“These apparatus incorporate devices for recording and reproducing sound. Generally sound is recorded by means of magnetic media, optical media or integrated circuits, such as microprocessors and semiconductor media. Devices which record sound as digital code generally are not capable of reproducing sound unless they incorporate a means for converting the recording from digital code to an analogue signal.”

2. Part (B). Second paragraph. Introductory phrase.

Delete and substitute :

“Examples of these type of apparatus which **may use any of the above mentioned means of recording sound** include, *inter alia* :”.

3. Part (B). Second paragraph. Item (1).

Delete and substitute :

“(1) **Tape recorders or cassette recorders**, whether portable or not, equipped with, or designed to be attached to, acoustic devices (loudspeakers, earphones, headphones) and an electric amplifier.”

4. Part (B). Second paragraph. New items (4) and (5).

Insert the following new items (4) and (5) :

(4) **Other sound recorders** equipped with, or designed to be attached to, acoustic devices and an electric amplifier (e.g., MP3 players), whether portable or not.

- (5) **Voice recording apparatus** which incorporate or are designed to be attached to acoustic devices. These apparatus record speech spoken directly into the apparatus via a microphone, or by other means, e.g., telephone (e.g. voice logging machines, portable interview recorders/reproducers). They may also incorporate automatic date and time recording devices and devices that allow transfer of the recorded sound to an automatic data processing machine, or in some cases the media on which the sound is recorded can be removed for transfer to an automatic data processing machine.”

Renumber present items (1), (2), (3) and (4) as (3), (1), (2) and (6), respectively, and move the text of these items accordingly.

5. Exclusion paragraph. New exclusion (a).

Insert the following new exclusion (a) :

“(a) Presses or injection moulding machinery for replicating recorded optical discs of plastic (heading 84.77).”

Reletter present exclusions (a) to (d) as (b) to (e), respectively.]

Page 1662. Heading 85.21.

[1. Part (A).

Delete and substitute :

**“(A) RECORDING AND COMBINED RECORDING
AND REPRODUCING APPARATUS**

These are apparatus which, when connected to a television camera or a television receiver, record on media electric impulses (analogue signals) or analogue signals converted into digital code (or a combination of these) which correspond to the images and sound captured by a television camera or received by a television receiver. Generally the images and sound are recorded on the same media. The method of recording can be by magnetic or optical means and the recording media is usually tapes or discs.

The heading also includes apparatus which record, generally on a magnetic disc, digital code representing video images and sound, by transferring the digital code from an automatic data processing machine (e.g., MPEG 2 video players).

In magnetic recording on tape the images and sound are recorded on different tracks on the tape whereas in magnetic recording on disc the images and sound are recorded as magnetic patterns or spots in spiral tracks on the surface of the disc.

In optical recording on disc the images and sound are recorded on a glass, metal or plastic disc with a light-sensitive lacquer coating (a photoresist) by a laser which burns the surface of the disc with microscopic [indentations]. These [indentations] may represent analogue signals (often representing the images) and digital code (representing the sound). The microscopic [indentations] representing analogue signals are traces of continuously variable length, whereas digital code is represented as [indentations] of fractions of fixed nominal length.

Video recording apparatus which receive signals from a television receiver also incorporate a tuner which enables selection of the desired signal (or channel) from the frequency band of signals transmitted by the television transmitting station.”

When used for reproduction, the apparatus convert the recording into video signals. These signals are passed on either to a transmitting station or to a television receiver.”]

2. Part (B). Item (1).

(a) Delete “videodiscs” and substitute “discs”.

[(b) Insert the following new last sentence :

“[Subject to Note 3 to Section XVI] apparatus which are capable of reproducing [image and sound data] [video (both image and sound) from digital versatile disks] and sound data [from compact discs] only are classified in this heading.]”

Page 1663.

1. Heading 85.21. Exclusion paragraph. New exclusion (b).

Insert the following new exclusion (b) :

“(b) Video cameras (**heading 85.25**).”

Reletter present exclusion (b) as (c).

2. Heading 85.22. Second paragraph. New item (4).

Insert the following new item (4) :

“(4) **Cassette shaped adapters** which enable sound reproduction from a portable optical disc player through a magnetic tape player.”

Renumber present items (4) to (12) as (5) to (13), respectively.

Page 1664. Heading 85.22. Exclusion paragraph. New exclusion (c).

Insert the following new exclusion (c) :

“(c) Recording media of **heading 85.23** or **85.24**.”

Reletter present exclusion (c) as (d).]

* * *